

# Rallye X BDC Été 2022



CLUB RALLYE AUTO  
de la Baie



## Règlement Particulier (v19-07-22)

C'est avec plaisir que le Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) vous invite à son Rallye X BDC Été 2022 qui se tiendra le 28 août 2022 entièrement au Circuit RPM à New Richmond.

- **Autorité sportive**

La tenue du Rallye X BDC Été 2022 se déroulera conformément au règlement sportif national de L'Association Canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport CARS), au règlement Rallye X de Rallye Sport Québec (RSQ). Ces documents peuvent être obtenus sur les sites web des différentes associations.

[www.carsrally.ca/fr/](http://www.carsrally.ca/fr/)

[www.rsq.qc.ca/](http://www.rsq.qc.ca/)

**Les côtes-à-côtes (SXS) seront admis à ce rallye X. Toutefois les véhicules de type SXS devront respecter les règles de sécurité du véhicule disponible en annexe page 5 de ce document.**

**Side-by-sides (SXS) will be admitted to this rally X. However, SXS-type vehicles must comply with the vehicle safety rules available in the appendix on page 7 of this document.**

- **Comité organisateur**

Club Organisateur	:	C.R.A.B.
Coordonnateur	:	Danny Hudon
Commissaire	:	Marc Dimock
Registraire & inscription	:	Lisa Cleary
Responsable des routes	:	Francis Leblanc
Responsable de la sécurité	:	Maxime Bujold
Responsable des bénévoles	:	Caroline Moreau
Inspection technique	:	Sébastien Landry
Compilation des résultats	:	Rallyscoring

- **Déroulement de l'événement**

Une journée de formation avec cours de pilotage et co-pilotage pourrait se tenir sur demande. Ces écoles théoriques sont obligatoires pour les pilotes et co-pilotes participants pour la première fois à un Rallye X. **Ceux et celles qui désire suivre l'une ou l'autre des formations, prendre contact avec l'organisation au [crabrallye@gmail.com](mailto:crabrallye@gmail.com)**

**Horaire du dimanche 28 août 2022 (Horaire officiel à confirmer)**

7h00 à 9h00	:	Inscription des participants et inspection technique
9h00 à 10h00	:	Reconnaissance du parcours (1 passage)
10h00	:	Départ Rallye X
15h30	:	Fin Rallye X (Approx)

## Emplacement du Quartier Général et inspection technique

Circuit RPM  
316 chemin St-Edgar  
New Richmond, Qc

- **Route**

Les épreuves se dérouleront sur une surface de gravier et de terre battue. La distance des spéciales ne dépassera pas 3Km et 20km au total. Le rallye X BDC Été 2022 se déroulera entièrement sur le site du Circuit RPM.

- **Coût inscription**

<b>Inscription Rallye X</b>	<b>180\$</b>
<b>Carte de membre C.R.A.B.</b>  <a href="https://rallyebdc.com/membership/">https://rallyebdc.com/membership/</a>	<b>50\$</b>
<b>Licence RSQ</b> <b>Disponible au :</b> <a href="https://docs.google.com/forms/d/1BMC_KfVKnKhI00MkyEQstzwzww98kaeMuMtk0W-eP2wY/viewform?edit_requested=true">https://docs.google.com/forms/d/1BMC_KfVKnKhI00MkyEQstzwzww98kaeMuMtk0W-eP2wY/viewform?edit_requested=true</a>	<b>30\$</b>
<b>Trio inscription, membership et licence RSQ</b>	<b>250\$</b>

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site web du Rallye auto Baie-Des-Chaleurs au [www.rallyebdc.com](http://www.rallyebdc.com) sous l'onglet Rallye X 2022

Nous allons accepter un maximum de 20 inscriptions. Seules les 20 premières inscriptions reçues et payées seront acceptées. Les autres seront sur une liste d'attente.

- **Paiement**

Trois méthodes de paiements est possible:

- Par carte de crédit via paypal
- Virement interac envoyé à [info@rallyebdc.com](mailto:info@rallyebdc.com) avec la réponse : rallyebdc
- Argent le jour de la course

- **Emplacement des spéciales**

Circuit RPM, 316 chemin St-Edgar, New Richmond, Qc

- **Catégorie admissible**

Les catégories admissibles sont celle du Championnat de Rallye X du Québec. Soit Auto 4 roues motrices et 2 roues motrices.

- **Podiums**

- Auto classement général
- Auto 2 roues motrices
- SXS Classement général

- **Admissibilité**

Chaque membre d'équipage doit être un membre en règle 2022 du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs (CRAB) ou tout autre club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ). Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de Rallye-Cross de CARS. Ainsi, aucun arceau ou cage ne sont requis pour participer aux différentes épreuves. Les équipiers doivent porter des casques conformes à l'article 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation 2005 M ou 2005 SA, ou plus récente.

Chacun des concurrents devra posséder la licence de compétition émise par RSQ pour participer au rallye x. La demande de licences devra être faite via le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante :

[https://docs.google.com/forms/d/1BMC\\_KfVKnKhI00MkyEQstww98kaeMuMt\\_k0W-eP2wY/viewform?edit\\_requested=true](https://docs.google.com/forms/d/1BMC_KfVKnKhI00MkyEQstww98kaeMuMt_k0W-eP2wY/viewform?edit_requested=true) avant le 22 août 2022. Les détenteurs d'une licence de compétition valide de CARS n'auront pas besoin de se procurer celle de RSQ.

Les numéros de compétition et autres décalques fournis par l'organisation devront être affichés sur la voiture. Ils seront remis avec la fiche des compétiteurs lors de l'inscription.

**Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Danny Hudon par courriel au : [crabrallye@gmail.com](mailto:crabrallye@gmail.com)**

## **ANNEXE CÔTE-À-CÔTE (SXS) (English below)**

- La présence des véhicules utilitaires à quatre roues de type côte-à-côte sont maintenant permis lors des événements de rallye-cross avec un encadrement précis.
- Le pilote et le co-pilote doivent suivre ou avoir suivi une formation sanctionnée par RSQ ou avoir déjà été détenteurs d'une licence de course RSQ ou CARS.
- Quoique nous recommandons la présence d'un co-pilote, la course en côte-à-côte peut être faite sans co-pilote. Toutefois dans une telle situation, le pilote doit être en mesure de faire son propre calcul de temps.

### **A) Châssis:**

- Tous les véhicules doivent utiliser le châssis d'origine et conserver leur apparence d'origine.
- Le châssis d'origine se définit comme suit: les rails inférieurs principaux longeant les côtés intérieurs du véhicule et les tubes avant et arrière qui les relient.
- Le châssis peut être modifié pour en améliorer la durabilité et la force, mais doit conserver la longueur, la largeur et la configuration d'origine.

### **B) Armature de sécurité**

- La structure supérieure tubulaire de l'habitacle ou sa cage de protection doit être conservée.
- Quel que soit le cas, le haut de la cage de protection ne doit pas être plus bas que le haut du casque du pilote en position normale de conduite.
- Aucun véhicule comportant des dommages à la cage de protection ou à ses composantes ne peut compétitionner.

### **C) Motorisation**

- La motorisation doit être d'origine.

### **D) Portières**

- Des portières fixes ou à charnières sont obligatoires.
- Les portières à charnières doivent se verrouiller positivement et ne pas s'ouvrir dans le cas d'un impact ou d'un capotage. On peut utiliser des sangles supplémentaires pour éviter qu'elles s'ouvrent accidentellement.
  - Les portières doivent être faites d'un matériau rigide et être de demi grandeur, au moins.

### **E) Toit**

- Les panneaux de toit doivent être faits d'un matériau rigide.

## **F) Filets de fenêtres**

- Le véhicule doit être équipé de filets de fenêtres.
- Les filets de fenêtres doivent satisfaire aux normes de la FIA ou de la certification SFI.

## **G) Roues et pneus**

- Tout pneu produit en série pour les vtt ou le marché automobile est permis.
- Si l'organisateur décrète que les pneus d'un véhicule endommagent trop la route, ces pneus peuvent être interdits.
- Les entretoises de roues, les roues avec des déports mineurs et les kits de suspension à voie large disponibles dans le commerce sont permis.

## **H) Parebrise et fenêtres**

- Un parebrise ou un déflecteur d'air, des fenêtres latérales et arrière sont permis.
- Un parebrise ou un déflecteur d'air doit être fait de verre sécuritaire automobile, de Lexan/polycarbonate ou d'un grillage de métal assez fin pour retenir les cailloux, sécuritairement fixé.
  - Les parebrise, déflecteurs d'air et fenêtres de polycarbonate doivent avoir une épaisseur d'au moins 6mm.
  - Il est interdit de percer des trous dans la cage de protection pour y fixer le parebrise, les déflecteurs d'air et les fenêtres.

## **I) Divers**

- Les roues de secours et les objets transportés doivent être retirés.  
Les sièges d'origine peuvent être remplacés par des sièges de course fixés sécuritairement au châssis.
  - Les occupants doivent porter un casque fermé avec une visière complète ou avec des lunettes conformes à l'article RNR 11.1.6 ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2010 ou plus récente.
  - Les occupants doivent s'attacher avec des harnais de sécurité à quatre points. La date de péremption ne sera pas exigée, mais les harnais doivent être en bonne condition, sans défaut apparent.

## **(English) Side by side Vehicule Rules**

- **The presence of side-by-side four-wheel utility vehicles is now permitted during rally-cross events with specific rules.**
- **The driver and the co-driver must follow or have followed a training sanctioned by RSQ or have already held an RSQ or CARS racing license.**
- **Although we recommend the presence of a co-pilot, side-by-side racing can be done without a co-pilot. However in such a situation, the pilot must be able to make his own time calculation.**

### 27.3.2.2 UTV's

a) Open to mass-produced UTV's including four-wheeled utility terrain vehicles, side-bysides, and recreational off-highway vehicles.

b) Chassis:

- All vehicles must utilize the stock chassis and maintain a stock appearance. 2022 Canadian Association of Rallysport Rally Cross 176
- The stock chassis (frame) is defined as the main lower rails running along the inner sides of the vehicle and the front and rear tubes that connect them.
- The chassis may be modified to improve durability and strength, but must retain the stock width, length, and configuration.

c) Roll Cage:

- The OEM upper tubular passenger compartment structure or roll cage shall be retained. • In all cases, the top of the roll structure must not be below the top of the driver's helmet when in the normal driving position.
- No vehicle with structural damage to the roll cage or frame members is allowed to compete.

d) Drivetrain:

- Drivetrains are to be stock.

e) Doors:

- Doors Fixed or Hinged are required.
- If Hinged, they must Lock positively and not be able to come open in event of a roll or impact. Supplementary straps maybe used to prevent accidental opening.
- Doors shall be constructed of a rigid material and be "half doors", at a minimum.

f) Roof:

- Roof panels constructed of a rigid material are required.

g) Window Nets:

- The vehicle must be equipped with side window nets.
- Window nets must meet FIA and/or SFI Certification.

h) Wheels and Tires:

- Any mass-produced tire marketed for UTV or automotive use is allowed.
- If the Organizer determines that a vehicle's tires are excessively detrimental to the course surface, the tires may be excluded.
- Wheel spacers, wheels with lower offsets and commercially available wide-track suspension kits are allowed.

i) Windshield and Windows:

- A front windshield or wind deflector, side, and rear windows are allowed.
  - If equipped with a windshield or wind deflector, it must be made of automotive safety glass, polycarbonate/Lexan or metal rock screen and securely mounted to the vehicle.
  - Polycarbonate windshields, wind deflectors and windows must be a minimum of 6 mm in thickness.
  - Drilling of holes in the roll cage to attach the windshield, wind deflector or windows is prohibited.
- j) Miscellaneous:

- Spare wheels and cargo must be removed.
- Factory seats may be replaced with a racing seat securely mounted to the chassis.

### 27.3.3 Mandatory Safety Equipment

#### 27.3.3.1 Passenger Cars or light Trucks

- a) Helmets meeting CARS NRR 11.1.6or bearing "Snell Memorial Foundation" M2000 or SA2000 M2005 or SA 2005 (or more recent) labels must be worn by all drivers, co-drivers and passengers. Helmets must be in good visible condition, with no visible defects or damage.
- b) Minimum three-point seat harnesses must be worn by drivers and passengers.
- c) For vehicles equipped with roll over protection:

- Occupants must wear a helmet that meet the requirements of CARS NRR 11.1.6.as specified in 28.3.3 a) & d).

#### 27.3.3.2 UTV's

a) Occupants must wear full face helmets with face shields or goggles that meet the requirements of CARS NRR 11.1.6or bearing "Snell Memorial Foundation" M2010 (or more recent).

b) A minimum of four-point safety harnesses for all occupants is required. There will be no expiry date restriction and harnesses must be in good condition with no visible defects.